



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉSENTATION

La MASSILIA SPORT SANTÉ désigne un organisme de formation professionnelle créé en 2023, dont le siège social est situé au 7 Parc de la Sérane 13008 Marseille.

DÉFINITIONS

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société MASSILIA SPORT SANTÉ
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les offres de prestation MASSILIA SPORT SANTÉ relatives aux commandes passées par tout client professionnel ou particulier. La commande d'une prestation de formation engage le client à accepter sans réserve les présentes CGV. Les présentes CGV sont établies conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-1 et R.6352.15 du Code de travail. Elles s'appliquent à tous les stagiaires et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque formation, la société MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société MASSILIA SPORT SANTÉ, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations et des autres prestations sont indiqués en euros hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Un acompte de 50% du montant HT sera demandé par MASSILIA SPORT Santé par virement bancaire lors de la signature du devis par le client. Une facture d'acompte sera émise. Le solde sera à payer à l'issue de la formation à réception de la facture et ne peut bénéficier d'escompte ou de ristourne sauf cas particulier.

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

MASSILIA SPORT SANTÉ ne propose pas la subrogation de financement.

Néanmoins, afin qu'il puisse s'organiser financièrement, si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de :

- fournir l'accord de financement lors de l'inscription ;
- s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- indiquer explicitement sur la convention ou le devis sa demande de prise en charge ;
- joindre à MASSILIA SPORT SANTÉ une copie de l'accord de prise en charge.



REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation de MASSILIA SPORT SANTE sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, MASSILIA SPORT SANTE pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE ACTION DE FORMATION

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit à l'adresse mail suivante : massiliasportsante@gmail.com ou par lettre recommandée avec AR à l'adresse suivante : 7 Parc de la Sérane, 13008 MARSEILLE.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à MASSILIA SPORT SANTE à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à MASSILIA SPORT SANTE à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans le cas où MASSILIA SPORT SANTE ne serait plus de son fait en mesure d'assurer l'un des cycles de formations prévu ou, si le nombre de stagiaires participants à une session n'est pas suffisant, en application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation :

- Soit MASSILIA SPORT SANTE rembourse les sommes indûment perçues à des fins de régularisation.
- Soit MASSILIA SPORT SANTE répartit lesdites sommes sur d'autres actions de formation régularisées par un avenant.

PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Pour les formations réalisées en intra-entreprise, le client met à disposition ses locaux et moyens techniques. Il s'assurera au préalable que les installations sont adaptées à la nature de la formation (salle, bureau, poste de travail...).

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET RGPD

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société MASSILIA SPORT SANTE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.



MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») de ses Clients et d'utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Les Données font l'objet d'un traitement informatique par MASSILIA SPORT SANTÉ agissant en qualité de responsable de traitement. Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités. Ces informations sont à destination (i) du service commercial de MASSILIA SPORT SANTE, (ii) d'organismes paritaires collecteurs agréés et (iii) avec le consentement préalable du Client, d'autres partenaires contractuels pour les seuls besoins desdites formations conformément à la Politique de protection de données.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données, ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de protection de données.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client cessera.

Dans le cadre de la fourniture d'une Formation à un Client personne physique, MASSILIA SPORT SANTÉ agit en qualité de responsable de traitement.

Si le Client est un professionnel et transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si MASSILIA SPORT SANTÉ considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si MASSILIA SPORT SANTÉ peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors MASSILIA SPORT SANTÉ informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. MASSILIA SPORT SANTÉ garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation.

MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. MASSILIA SPORT SANTÉ s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, MASSILIA SPORT SANTÉ coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. MASSILIA SPORT SANTÉ notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance.

Les coordonnées du responsable RGPD de MASSILIA SPORT SANTÉ sont les suivantes : Soffien BEKHOUCHE, massiliasportsante@gmail.com

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à MASSILIA SPORT SANTÉ qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données.

A ce titre, le Client garantit MASSILIA SPORT SANTÉ contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées.



RENONCIATION

Le fait, pour MASSILIA SPORT SANTÉ de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

OBLIGATION DE NON SOLlicitation DE PERSONNEL ET DES PRESTATAIRES

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de MASSILIA SPORT SANTÉ et ni à contractualiser avec les prestataires de MASSILIA SPORT SANTÉ ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le Client devra verser à MASSILIA SPORT SANTÉ à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché ou une somme de 20 000€ (vingt mille euros).

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.

En cas de litige survenant entre la société MASSILIA SPORT SANTÉ et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de MASSILIA SPORT SANTÉ qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

RECLAMATION

Pour toutes réclamations, merci de nous fournir les informations suivantes et de nous retourner ces éléments sur massiliasportsante@gmail.com :

- 1. Informations sur le réclamant

Nom Prénom :

Entreprise :

Fonction :

Tel :

Mail :

- 2. Informations sur la formation concernée

Intitulé :

Date :

Lieu :

- 3. Informations sur la réclamation

Une notification de réception de votre réclamation vous sera envoyée sous 48h maximum par mail.

Le délai maximum de traitement de la réclamation sera de 7 jours en fonction de la complexité du plan d'actions à mener.